

24 FEVRIER 2011 :

La CGT appelle à la grève et à la manifestation
*Pour de meilleurs salaires,
la défense des retraites et des complémentaires,
pour un financement solidaire de la dépendance.*
BOURGES 10 h 30 Place Séraucourt
VIERZON 10 h 30 Forum République

1/ POUR UNE AUGMENTATION MASSIVE DES SALAIRES :

La crise sert de prétexte à une nouvelle offensive du patronat et des gouvernements contre le coût du travail en France et dans les autres pays européens.

Or, cette crise s'explique avant tout par une rémunération du capital disproportionnée et une rémunération du travail toujours plus faible. Le résultat c'est la baisse du pouvoir d'achat des salariés et par conséquent cela devient leur première préoccupation.

En effet, le nombre de travailleurs pauvres augmente, les qualifications sont de moins en moins reconnues et les augmentations de salaires, lorsqu'elles existent, sont non seulement souvent individualisées mais à un niveau tel que c'est un véritable mépris pour les salariés.

Mais devant des attitudes dictées par une idéologie au service de la finance, les salariés se rassemblent, s'organisent et revendiquent le droit à un salaire garantissant les moyens nécessaires à leur existence.

Il n'y aura pas de solution à la crise par l'augmentation de la pauvreté et de la précarité. Pour éviter une récession, il faut une augmentation générale des salaires, traitements, pensions, allocations chômage mais aussi la création d'un revenu d'insertion pour la jeunesse durement touchée par les choix économiques actuels.

Augmenter les salaires pour sortir de la crise

La CGT revendique l'ouverture immédiate de négociations salariales dans les entreprises et les branches professionnelles. Les augmentations des salaires doivent être générales, de l'ouvrier à l'ingénieur, car elles sont indispensables pour :

- ▀ la suppression des inégalités et la lutte contre la paupérisation de la société ;
 - ▀ reconnaître et améliorer le niveau de qualification ;
 - ▀ améliorer le pouvoir d'achat ;
 - ▀ accroître la consommation et accélérer la croissance économique, génératrice d'emplois et de ressources financières pour la protection sociale.
- Enfin, la hausse des salaires doivent tenir compte de :
- ▀ l'inflation et de la productivité au travail. La France fait partie des pays où la productivité horaire est la plus élevée au monde ;
 - ▀ la construction de grilles de salaires de l'ouvrier à l'ingénieur permettant une véritable évolution de carrière et de reconnaissance des qualifications.

Pour la CGT, la notion de salaire doit primer sur celle de rémunération :

- ▀ Le Smic à 1600 € brut, base 35 h, comme point de départ de la construction des grilles de salaire. A tous les salariés, y compris les cadres et techniciens, doivent bénéficier d'augmentations générales au moins équivalentes à l'évolution du coût de la vie.
- ▀ L'augmentation massive des salaires comme financement de l'ensemble de la protection sociale dans sa partie socialisée.
- ▀ Les augmentations collectives doivent correspondre à une rémunération de l'accroissement de la qualification et non des compétences avec comme base de grille de salaire de la Convention Collective.
- ▀ L'arrêt des exonérations des cotisations qui ampute de 30 milliards d'€ le financement de la protection sociale et n'a aucun impact sur l'emploi.

2/ RETRAITES COMPLEMENTAIRES : UNE NOUVELLE BATAILLE APRES LA REFORME DES RETRAITES !!!

Nous arriverons le 24 Février prochain, à la 5^{ème} réunion sur les négociations de l'Arrco et l'Agirc, qui sont deux régimes complémentaires par points qui sont assurés, quasi exclusivement, par les cotisations versées par les salariés et les employeurs.

Les faits : Ces deux régimes de retraites complémentaires concernent :

- Près de 18 millions de cotisants et plus de 11 millions de retraités pour l'Arrco. Ce régime, pour les non

cadres, représente entre 30 et 40% de la pension globale.

- Près de 4 millions de cotisants et 2,5 millions de retraités à l'Agirc. Ce régime, pour les cadres, représente entre 60 et 70 % de la pension globale.

Le contexte : La négociation entre le Medef, la CGPME, l'UPA et les 5 confédérations syndicales de salariés s'est ouverte le 25 Novembre dernier sur fond d'adoption de la réforme des retraites.

Les enjeux :

L'accord sur le financement des retraites sans abattements va jusqu'à fin juin 2011. Sa non reconduction pourrait induire une baisse allant jusqu'à 22 % du montant de la pension lors du départ du salarié à la retraite.

La valeur du point et la valeur de service du point sont deux éléments essentiels de la négociation. Le prix d'achat du point est ce qui permet de convertir les cotisations en points, tandis que la valeur de service du point est ce qui permet de reconvertir les points en Euros (le montant de la pension).

Or, le prix d'achat du point est indexé sur la base du salaire moyen, tandis que la valeur du point de service est indexée sur l'indice INSEE des prix. Il en résulte un décrochage des pensions avec moins de points (et de niveau de pension) accordés pour le même niveau de salaire à la liquidation, mais aussi moins de revalorisation de ces mêmes pensions.

La CGT appelle les salariés à faire connaître auprès de leurs employeurs l'exigence que les négociations actuelles

débouchent sur un accord conforme à l'intérêt des salariés et des retraités avec notamment :

- L'inscription dans les textes de chacun des régimes des conditions attachées à l'ouverture des droits à retraite complémentaire sans abattement :
 - celle-ci est subordonnée, avant 65 ans, à l'accès à une retraite à taux plein dans le(s) régime(s) de base,
 - pas d'abattement pour toute retraite liquidée à partir de 65 ans
- L'instauration d'un minimum de pension immédiatement applicable à l'Arrco (1/3 du SMIC). Le financement est assuré dans le cadre d'une solidarité dans le régime
- L'indexation des paramètres des régimes sur l'évolution des salaires (valeur du point et salaire de référence qui déterminent le niveau de pension lors du départ à la retraite puis sa revalorisation)
- L'alignement des majorations familiales Arrco comme Agirc sur celle du régime général de Sécurité Sociale (10% pour 3 enfants et plus).

3/ REFORME DE LA DEPENDANCE :

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales des secteurs du sanitaire, médico-social, de l'aide à domicile alertent sur le danger qui menace les salariés de ce secteur, les personnes bénéficiaires, la pérennité de certaines structures associatives.

La réforme des collectivités territoriales, la Révision Générale des Politiques publiques, la Loi Hôpital Patient Santé Territoires, les loi de Finances, ont et auront des conséquences désastreuses sur les moyens humains et financiers consacrés à la réponse aux besoins des populations en matière, de qualité de prise en charge des personnes, d'action sociale, de services publics. Le désengagement de l'Etat contraint les collectivités territoriales à faire des choix budgétaires. La diminution du niveau du financement alloué aux structures associatives de l'aide et du soin à domicile, remet en cause la pérennité d'un certain nombre d'entre elles. Nous assistons dans ce secteur des services à des restructurations incessantes, à des fusions-acquisitions par de grands groupes à but lucratif.

A cette situation déjà préoccupante, le gouvernement vient d'introduire dans la Loi de Finances, la suppression à la hussarde de l'exonération des cotisations sociales pour les services à la personne. Cette nouvelle mesure augmentera de façon significative les charges des services d'aide à domicile et d'intervention sociale et familiale, de 2 à 10 % selon les cas. Ce sont donc les personnes fragilisées par la maladie, l'âge, le pouvoir d'achat des familles qui en feront les frais. Il n'est pas difficile d'avancer qu'ils préféreront réduire le nombre d'heures qui leur sont consacrées plutôt que de payer ce surcoût.

Nous pouvons estimer à 6 590 000, les heures d'aide à la personne qui pourraient ne plus être réalisées, conduisant ainsi 54 000 bénéficiaires à en pâtir et menaçant directement 11 500 postes, dans leur grande majorité des emplois féminins.

Sans solution pour un retour à l'équilibre financier des structures, le secteur de l'aide à domicile et des services à la personne connaîtra un plan de licenciements et ou de suppression d'emplois inégalé à ce jour.

Dans ces conditions alarmantes, dans ce contexte de fragilisation du secteur sanitaire et médico-social, comment le Chef de l'Etat peut-il envisager de mener le chantier de la «Dépendance»? Comment peut-il engager la concertation sur le financement de la Protection sociale sans penser faire peser sur les salariés, leurs familles et les personnes en situation de manque ou de perte d'autonomie l'essentiel des réformes, comme c'est déjà le cas pour celle des retraites ?

Face à l'urgence, la CGT demande aux pouvoirs publics de dégager les moyens financiers pour assurer le retour à l'équilibre des associations en difficultés, afin de garantir les emplois et le service aux bénéficiaires.

Plus fondamentalement, la CGT propose que les situations de perte d'autonomie, de handicap, relèvent de la Sécurité sociale avec la garantie d'un financement solidaire pour faire face aux «aléas de la vie de la naissance à la mort», dans le cadre d'un Service public sous maîtrise public d'aide à l'autonomie.

Bulletin d'adhésion à la CGT

NOM et Prénom

Age.....

Tél.

Adresse.....

Profession.....

Entreprise.....

